

REPUBLIQUE DE GUINEE



MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE (MMG)
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MEDD)

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES
ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)

CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 8190 -GN

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

LEVE GEOLOGIQUE (CARTOGRAPHIE GÉOLOGIQUE ET ÉVALUATION DES ZONES
POTENTIELLES EN DIAMANT ET MÉTAUX DE BASE)

SMI N°26/PGRNME/C/08/2023

Date de début: 04 Septembre 2023

-

Date de fin: 03 Octobre 2023

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce **CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 819 -GN** pour effectuer des paiements au titre de services de consultants pour **le levé géologique (cartographie géologique et d'échantillonnage alluvionnaire des métaux lourds pour l'évaluation des zones potentielles en Diamant et métaux de base sur 3 500 Km²)**.

Objectif Général

L'objectif du projet est d'augmenter le taux de production de diamant dans le pays et de permettre la découverte des zones d'intérêt en métaux de base.

Spécifiquement:

- a) Identifier les zones favorables à la de minéralisation en diamant et métaux de base ;
- b) Réaliser les travaux de cartographie géologique et de levé géochimique ;
- c) Identifier des sites perspectifs pour l'exploitation artisanale et industrielle du diamant ;
- d) Identifier des pipes et dykes de kimberlites diamantifères ;
- e) Disposer d'une base de données sur les zones potentielles en diamant et métaux de base ;
- f) D'assurer la confection des cartes et notices et leur publication ;
- g) Renforcer la capacité des cadres de la Direction Nationale de la Géologie en matière de recherche de diamant et métaux de base ;
- h) Augmenter les revenus de l'Etat à travers la diversification de l'exploitation minière ;
- i) Renforcer la base de données géoscience du Ministère des Mines et de la Géologie.

Résultats attendus

- a) Des informations plus précises sur et le potentiel diamantifère et en métaux de base de la zone d'études ;
- b) Elaboration des cartes géochimiques, litho géochimique et des métaux lourds ;
- c) Circonscription des zones d'anomalie prospectives en diamant et métaux de base ;
- d) Des anomalies géochimiques et géologiques sont détectées et définies ;
- e) Des cartes géochimiques et géologiques sont réalisées ;
- f) Délimitation des placers diamantifères pour l'exploitation artisanale ;
- g) Identification des gîtes primaires pour l'exploitation industrielle de diamant ;
- h) Cartographie détaillée des dykes Kimberlitiques de la zone étudiée ;
- i) Mise à jour de la banque de données ;
- j) Renforcement des capacités professionnelles des cadres guinéens.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), sise au quartier Taouyah, Commune de Kaloum
Tél : 00224 623 61 36 12 ou 622 20 02 24. Email : oussoubasory@gmail.com et copie à bousoum@yahoo.fr et à apm.environs@gmail.com

L'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

A-Expériences générales :

- ✓ Avoir 10 ans d'expérience dans la prospection de diamant et métaux de base et de préférence avec une expérience africaine subsaharienne ou environnement similaire.

B- Expériences spécifiques

- ✓ Avoir réalisé trois projets similaires sur les échantillonnages alluvionnaire et géochimique de ruisseaux avec la composante d'analyse y inclus l'identification binoculaire et la détermination de laboratoire;

C- Capacité

- ✓ Le consultant doit disposer d'une capacité technique et administrative en présentant les pièces requises (Agrément/RCCM/Kbis, Organigramme, etc..).

Ce qui pourrait correspondre à la répartition ci-après :

- (A) Expérience générale (30 points) ;
- (B) Expériences similaires (60 points) ; et
- (C) Organisation (10 points).

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017 et août 2018, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui **seraient incompatibles** avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

1. Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services des Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (Consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception – construction :
2. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures réaliser des Travaux ou fournit des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés audits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultant, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception construction
3. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui par sa nature, crée un conflit d'intérêt avec une autre de ses missions ;
4. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :

1. De la préparation des Termes de référence de la mission
2. Du processus de sélection pour le contrat ; ou

3. De la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** » telle que décrite dans le Règlement.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

- Lundi au vendredi de 08h30mn à 16h30mn
- A l'Unité d'Exécution du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), sise au Quartier Taouyah, Commune de Ratoma
- Tél : 00224 623 61 36 12 et 622 20 02 24
- Courriels : bousoum@yahoo.fr et apm.environs@gmail.com

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par fac-similé ou par courrier électronique au plus tard le **Mardi, 03 Octobre 2023 à 12h30mn.**

A l'Unité d'Exécution du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), sise au Quartier Taouyah, Commune de Ratoma
Tél : 00224 623 61 36 12 et 622 20 02 24

Courriels : oussoubasory@gmail.com et copie à bousoum@yahoo.fr et à apm.environs@gmail.com

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du Projet
République de Guinée.

Fait à Conakry, le 28 Août 2023
Le Coordonnateur
Sory KOUYATE

